

Affaire suivie par M. LEROY
☎ : 05.46.59.56.68
christophe.leroy@angely.net

VILLE DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY

Avis d'appel à la concurrence

Suite à une manifestation d'intérêt spontanée (MIS) pour la construction, l'exploitation et la maintenance d'une installation photovoltaïque au centre de tennis « Georges Neuville » du pôle sportif du Graveau

Description :

Il est porté à la connaissance des tiers la réception d'une MIS pour un projet de construction d'un hangar double tennis d'une dimension de 36m x 36m permettant de couvrir les 2 courts de tennis en terre-battue, et l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture existante des 2 courts de tennis couverts après réfection par bac acier sec.

Le présent avis consiste à s'assurer, préalablement à la conclusion du contrat sollicité, de l'absence de toute autre MIS concurrente.

Site :

Tennis Club Angérien – centre de tennis « Georges Neuville » - Pôle sportif du Graveau - Faubourg Saint-Eutrope – 17400 Saint-Jean-d'Angély

Conditions contrat :

Contrat envisagé : bail emphytéotique

Durée : 25 ans

Conditions de participation et renseignements :

Les offres doivent être transmises par e-mail à : ville@angely.net avant le 20 juin 2025 à 24h00.

Dossier informatif sur : www.angely.net – rubrique « actualité ».